

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

06 MARS 2026

ID : 005-200049203-20260302-2026_09CS-DE

 **territoire
d'énergie**
HAUTES-ALPES · SyME05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 2 MARS 2026

OBJET : 2026-09CS TE05

Approbation de l'accord-cadre de travaux et de maintenance sur le réseau d'éclairage public pour les communes adhérentes au collège optionnel éclairage public – Désignation des entreprises attributaires

Nombre de membres légal	49
Nombre de membre en exercice	49
Nombre de membres présents	27
Nombre de membres présents en distanciel	0
Nombre de voix délibératives	28
Nombre de pouvoir	0
Nombre de suffrages exprimés :	
☒ Pour	28
☒ Contre	0
☒ Abstention	0
☒ Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	13-02-2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en format présentiel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : SENNERY Pierre, DOMMANGE Alain, MAULLIER Régis, MAGNAN Richard, WADIER Hervé, CLAEYMAN Jean Pierre, GAUCHE Joël, LEYDON Louis, LAURENS Alain, AMOURIQ René, EYSSERIC Serge, ROSA Raymond, SANCHEZ Alain, TARDY Lionel, AUBEPART André, BACHENET Claude, GANDOIS Jean Pierre, VOLLAIRE Pierre, DOU Jean Claude, BILLON TYRARD Jacques, ARNOUX Frédéric, MIOULANE Louis, AYACHE Serge, CESTER Francis, VERRIER Jean Luc, BOREL Daniel, MILLE SCHAACK Françoise.

Soit onze collèges représentés par vingt-sept délégués sur onze collèges ayant quarante-neuf délégués légaux.

Etaient excusés : CHEVAL Jérôme, LEMONNIER Kevin, CHANFRAY Corinne, DELBANO Jean Michel, POUCHOT ROUGE BLANC Georges, LOISEAU Fabrice, GONNET Michel, PIQUEMAL Michel, CORDIER Georges, BOREL David, GOURY Dominique, SARRAZIN Bruno, ALLUIS Jean Luc, BICAIS Jean Jacques, AUBERT Daniel, CHALLOT Serge, JEHAN Frédéric, PRAT Jean Denis, FEUTRIER Lucie, BLANC Renaud, DEVEVEY Joseph, BRIOULLE Jean Pierre, SALETTI Hélène, FRISON Michel, SEMIOND Philippe, DRUJON D'ASTROS Cyrille, JOANNET Michel, NICOLAS Gérard, VANNIER Olivier, BERAUD Josiane, MONTABONE Michel, ARNAUD Jean Michel, BERAUD Michel, DESCHAMPS Sophie, ALLEC Patrick, BONNAFFOUX Joël, BETTI Alain.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; DEJOANNIS Jean Christophe, Directeur du Service Technique ; DENYS Eric, Directeur du Service Finances ; PEYRON Magalie, Secrétaire de direction ; RICOU Audrey, Gestionnaire du secrétariat général ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; ANDRE Clément, Responsable agence Sud.

Secrétaire de séance : CLAEYMAN Jean Pierre

ZA La grande île Nord
491 rue des Pins
05230 CHORGES
Tél : 04 92 44 39 00
secretariat@te05.fr

www.te05.fr

OBJET : 2026-09CS TE05**Approbation de l'accord-cadre de travaux et de maintenance sur le réseau d'éclairage public pour les communes adhérentes au collège optionnel éclairage public – Désignation des entreprises attributaires**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu les statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat),
Vu la délibération n° 2024-47AG TE05 du 19 juin 2024 approuvant le plan de financement des travaux pour l'éclairage public d'un montant global estimé à 1 904 654,71 € HT,
Vu la délibération n°2025-58CS TE05 du 16 septembre 2025 approuvant l'accord-cadre de travaux et de maintenance sur le réseau d'éclairage public pour les communes adhérentes au collèges optionnel éclairage public,

Considérant l'inscription des crédits correspondants au budget du Syndicat,
Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres sur cet accord cadre.

Le Président expose :

Dans le cadre de la gestion du réseau d'éclairage public pour les communes adhérentes au collège optionnel « éclairage public », le Syndicat a engagé une procédure pour la conclusion d'un accord-cadre de travaux et de maintenance.

La consultation a été lancée en date du 03 septembre 2025 afin de permettre une attribution de l'accord cadre et des ses marchés subséquents début novembre 2025.

Cet accord, d'un montant global estimé à 1 904 654,71 € HT, a fait l'objet d'une délibération (n°2025-58CS TE05) adoptée le 16 septembre 2025.

Cependant, la Préfecture des Hautes-Alpes, par courrier en date du 27 novembre 2025, a relevé que la délégation générale accordée au Président par la délibération n°2020-30AG du 23 octobre 2020 devait être accompagnée d'une délibération désignant les attributaires.

Aussi, afin de régulariser cette situation et de se conformer aux exigences légales, il est nécessaire de soumettre à l'approbation du comité syndical une nouvelle délibération.

Cette démarche permettra d'assurer la légalité de la procédure et de garantir la transparence dans la gestion des marchés publics du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **Approuve** la conclusion de l'accord cadre de travaux et de maintenance d'éclairage public et de retenir les entreprises AZUR TRAVAUX, ETEC et SUDATI pour un contrat de 4 ans dont les seuils sont les suivants :
 - Lot 1 Nord : 2 000 k€
 - Lot 2 Centre : 1 000 k€
 - Lot 3 Sud : 700 k€

- **Approuve** la conclusion du marché subséquent formant un accord cadre à bons de commande et de retenir les entreprises SUDATI pour le Lot n°1 Nord et ETEC pour les lots n°2 Centre et n°3 Sud.
- **Autorise** également le Président, à prendre par délégation, toutes les décisions nécessaires à l'exécution des marchés subséquents ainsi que le règlement de ce marché dans la limite des crédits inscrits annuellement au budget.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre CLAEYMAN



Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean-Claude DOU



